



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Évaluation de l'orthographe au baccalauréat pour les élèves dyslexiques

Question écrite n° 15784

### Texte de la question

M. Paul Molac interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des élèves dyslexiques à la suite de l'annonce récente relative à l'évaluation de l'orthographe aux épreuves du baccalauréat. Ces élèves bénéficient actuellement d'un tiers-temps, un aménagement qui vise à compenser les difficultés de lecture et de compréhension des consignes, mais qui ne leur permet pas de résoudre les troubles de l'orthographe ou de la syntaxe avec lesquels ils doivent composer. Il l'interroge ainsi sur les conséquences des nouvelles modalités d'évaluation, à quelques semaines des épreuves, pour ces élèves, en particulier en l'absence de mention sur les copies qui permettrait de signaler au correcteur leur handicap. En conséquence, il lui demande quelles directives seront données aux correcteurs afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et si des dispositifs sont envisagés pour que ces élèves ne soient pas pénalisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Molac](#)

**Circonscription :** Morbihan (4<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15784

**Rubrique :** Examens, concours et diplômes

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2026](#), page 5067